

# COMPTE-RENDU du GT F3SCT du 02/06/2025

**Présents** : Mme Duprat (secrétaire), M Boyer (CFDT), M Marfaing (CGT), Mmes Pontié et Brandan (FO), Mme Immery, M Jaffiol (FSU), MM. Picart et Paulus (UNSA)

M Darré, CPD

## Préambule :

- Deux situations n'ont pas reçu de réponse de l'administration à ce jour : collège Fébus de Lannemezan et Lycée professionnel Lautréamont de Tarbes. Ces deux situations ont fait l'objet d'une alerte immédiate par courriers adressés à Mme la DASEN le 10 décembre 2025

- La FS constate qu'il n'y a pas eu de restitution de la visite au Lycée Professionnel Reffye ni de visite conjointe avec la FS du Conseil Régional. **Nous demandons à nouveau un point de situation.**

### - **Alerte émise ce jour par courrier à Mme La DASEN :**

La FS constate que 10 situations relèvent de l'accident de service sans que cela soit mentionné sur le registre RSST. La FS demande que les personnels concernés soient informés de cette possibilité par leur chef de service.

- La FS réunie ce jour en GT a procédé à la rédaction de **7 avis** (annexe 2).

## **Objet** : Analyse des mentions RSST du 10/03/26 au 26/05/26

(Voir aussi document statistique en annexe 1)

- **VISAS**

**66%** de mentions visées et **35%** des mentions ne sont visées qu'après plus d'une semaine

- **REPONSES**

**13 %** des mentions ont reçu une réponse de l'administration.

**L'absence de visas et de réponse contrevient à la réglementation : ce point doit être rappelé aux chefs de service.**

- **NOMBRE de SAISIES**

**51 saisies** sur la période pour **40 situations** différentes sur **29 établissements**.

- **19** mentions concernent le 2<sup>nd</sup> degré sur **10** établissements.

- **32** situations concernent le 1<sup>er</sup> degré sur **19** écoles.

## ➤ **RPS**

- **71%** des mentions concernent les **RPS qui restent largement majoritaires** (NB : 3 mentions mal identifiées dans les risques).

**Rappel** : La FS demande une enquête quantitative départementale puisqu'une enquête qualitative n'a pu être organisée par l'administration.

- **70%** des mentions concernent le 1<sup>er</sup> degré
- **56%** concernent des situations « élèves en difficulté à expression comportementale ».

Sur **11 situations** signalées (objet de 20 mentions) il y a **8 situations nouvelles**.  
La FS demande à être informée du suivi mis en place.

- Font l'objet de nouvelles mentions (en sus de celles étudiées au dernier GT RSST) :
  - Ecole Lapacca Lourdes (2 mentions)\*
  - Ecole Sarniguet (3 mentions)\*\*
  - Ecole J.Moulin, Pierreffite (2 mentions)\*\*
  
- Nouvelles situations :
  - Ecole les Bourtolets, Lannemezan \*
  - Ecole Henri 4 élémentaire Tarbes\*
  - Ecole Ibos\*
  - Ecole Ormeau Figarol Tarbes (6 mentions)\*\*
  - Ecole J Moulin Tarbes\*
  - Ecole les Cèdres Aureilhan\*\*
  - CLG Pyrénées Tarbes
  - CLG Voltaire Tarbes\*

- \* situations avec **violences physiques sur les adultes** qui relèvent de l'accident de service sans que cette possibilité ait été signalée par le chef de service en réponse à la mention RSST.

La FS demande à nouveau que le chef de service informe les personnels de la procédure de déclaration d'accident de service dès la prise de connaissance de la mention RSST et accompagne le personnel dans cette démarche.

Pour la FS la santé de ces personnels est impactée.

- \* **situations avec violences physiques sur les autres élèves** (malgré l'hyper vigilance des adultes –elle-même source de RPS- qui ne peuvent parer à tous les comportements imprévisibles) et /ou de **mise en danger de l'élève lui-même**.

La FS rappelle son alerte sur la mise en cause de la responsabilité des enseignants en cas d'accident.

La FS demande un soutien de la hiérarchie qui doit intervenir au plus vite et à être informée du suivi de ces situations.

Pour la FS, ces situations de violence ne sont pas acceptables dans le milieu scolaire : elles dégradent le climat de classe et d'école en instaurant de la peur chez les élèves, créent des tensions avec les parents d'élèves qui, à juste titre, n'admettent pas ces violences et en font le reproche aux enseignants, compromettent les situations d'enseignement et d'apprentissage. Par ailleurs, les enseignants signalent subir du stress et des pressions de la part des familles.

Pour la FS la santé et la sécurité des personnels et des élèves sont impactées.

Pour la FS, l'institution fait, en connaissance de cause, peser un risque élevé sur l'intégrité physique et mentale des personnels et des élèves.

La FS fait le constat que l'employeur ne respecte pas son obligation de garantir la santé et la sécurité de ses agents.

- **30% de situations d'agression verbale ou physique ou de remise en cause systématique du travail de l'enseignant ou de conflits interprofessionnels**
  - de la part d'élèves :

- Lycée J.Dupuy Tarbes La FS s'interroge sur la présence en nombre suffisant des personnels AED pour assurer la surveillance. Au-delà des violences constatées, la FS rappelle le risque de chute (fenêtre non protégée) mentionnée dans le rapport de visite de la FS 2025. Une réflexion sur un protocole plus restrictif de circulation des élèves pendant les heures de cours pourrait être engagée.

- Collège Trie sur Baïse : résolu

**- de la part de parents d'élèves :**

- Ecole Uglas La FS demande à être informée des suites données

- Collège Trie sur Baïse - résolu

- Ecole élémentaire Ouzous La FS demande un soutien de l'IEN (rappel à la loi des parents d'élève)

- Ecole P. Neruda Tarbes - La FS demande un soutien de l'IEN (rappel à la loi des parents d'élève)

- CLG Desaix Tarbes - résolu

- CLG Voltaire Tarbes

Comme nous l'avons déjà pointé, la FS constate une hausse inquiétante de ces situations qui doit alerter l'administration.

- Les personnels doivent être mieux informés pour savoir comment réagir de façon cohérente et concertée avec l'IEN.

- L'accompagnement des personnels par le supérieur hiérarchique doit être effectif : rappel à l'ordre des parents d'élèves, octroi automatique de la protection fonctionnelle, déclaration d'accident de service, information sur les dispositifs d'accompagnement psychologique et/ou médical, accompagnement pour un dépôt de plainte...

La FS a élaboré une fiche synthétique « réagir à une situation d'agression » qui devrait être opérationnelle à la rentrée 2027 et portée à la connaissance des personnels et notamment les chefs de service.

**• conflits interprofessionnels**

- Ecole Tournay suggestion : médiation DRH de proximité si conflit non résolu

- Ecole Pujo : situation à suivre après les opérations de mouvement

- Ecole J.Prévert Barbazan Debat rappel La FS demande un rappel à la loi de l' élu par l'IEN

**• Autres 14%**

**- Dysfonctionnement administratif**

- Lycée Duruy Bagnères : surcharge de travail d'un personnel administratif< absence non remplacée. La FS demande un moyen RH de remplacement

- Lycée professionnel Sixte Vignon : travail empêché - résolu

- Ecole Ossun : défaut d'information (recours RDV de carrière) La FS demande une information de ce personnel

- CLG Pyrénées : absence non remplacée d'un personnel AESH. La FS demande que la notification de la MDPH soit respectée.

**- Sécurité des élèves / responsabilité de l'enseignant**

- Ecole J Ferry Bagnères La FS demande qu'un protocole soit mis en place (suggestion : recrutement service civique)

➤ **BATI : 18%**

- **CLG Desaix** : aménagement situation de handicap  
contrôle CPD

- **Lycée PMF Vic en Bigorre** : 2 situations

1. voir RDGI : résolu

2. Infiltrations : situation récurrente **contrôle CPD/intervention région**

- **Ecole J.Moulin Tarbes**

Humidité/moisissures : résolu

- **Ecole le Guerissa Lannemezan**

Risque de chute fenêtre : résolu

- **Lycée Lannemezan**

Nombreux risques dans une salle municipale utilisée pour l'EPS : **contrôle CPD (urgent)**

- **Ecole Berthelot Tarbes** : 3 situations

1. risque chimique : résolu

2. humidité/ moisissure **contrôle CPD**

3. risque électrique : fuite d'eau **contrôle CPD (urgent)**

➤ **AUTRES**

- **accident** : personnel de l'école Lapacca Lourdes : **déclaration d'accident de service ? contrôle CPD**

- **TMS** : personnel de l'école Lapacca Lourdes : **signalement au médecin de prévention ? suggestion : demande d'intervention de l'ergonome. Contrôle CPD**

**Conclusion**

**La Formation Spécialisée a émis des avis en lien avec l'analyse des situations les plus récurrentes ou préoccupantes.**

## **AVIS de la Formation Spécialisée du 2 juin 2026**

1. Les chefs de service doivent prendre connaissance des mentions RSST dans un délai qui permette d'intervenir rapidement si la situation le nécessite.
2. Les chefs de service doivent communiquer les suites concrètes envisagées ou adoptées aux mentions RSST.
3. Lors d'une alerte de la Formation Spécialisée - émise pour une situation considérée comme suffisamment grave - l'administration doit informer la Formation Spécialisée des suites données.
4. Face à la banalisation des violences subies par les personnels, la FS demande un renforcement de l'accompagnement des personnels :
  - dans le cas de conflits récurrents avec les familles, le chef de service doit recevoir les familles à la demande de l'équipe pédagogique
  - un protocole synthétique départemental « réagir aux agressions » doit être proposé aux personnels
5. Face à l'évolution sans cesse croissante des RPS mentionnés via le RSST, une enquête a minima quantitative sur l'ensemble des personnels du département doit être organisée pour permettre d'avoir une vision objective de cette problématique.
6. La Formation Spécialisée doit pouvoir consulter le RSST en temps réel pour être en capacité de mieux exercer ses missions.
7. La procédure d'accident de service respectant les obligations légales doit être systématiquement indiquée aux personnels dès la prise de connaissance d'une situation la justifiant. Un accompagnement du personnel doit également être proposé par le chef de service.